

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00211

Numéro SIREN : 894 609 684

Nom ou dénomination : A.B.C.P.

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005345

Désignation de l'entreprise		A.B.C.P.				Néant *			
Adresse de l'entreprise		604 Route DE MORGON 69910 VILLIE-MORGON							
SIRET		8 9 4 6 0 9 6 8 4 0 0 0 1 0							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		10			
						Exercice N clos le 31/12/2022			
ACTIF				Brut		Amortissements – Provisions		Net	
				1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028		030				
	Immobilisations financières * (1)		040	5 048	042		5 048		
	Total I (5)		044	5 048	048		5 048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068		070				
		Autres * (3)	072		074				
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	1 898	086		1 898		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II		096	1 898	098		1 898		
Total général (I + II)		110	6 946	112		6 946			
PASSIF							Exercice N NET		
							1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		120		2 000		
	Écarts de réévaluation		124		124				
	Réserve légale		126		126				
	Réserves réglementées *		130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131		132				
	Report à nouveau		134		134		(448)		
	Résultat de l'exercice		136		136		(54)		
	Subventions d'investissement		137		137				
	Provisions réglementées		140		140				
	Total I		142		142		1 498		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156		44		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		166		640		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	4 764	172		4 764		
Produits constatés d'avance		174		174					
Total III		176		176		5 448			
Total général (I + II + III)		180		180		6 946			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		0		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A.B.C.P.		Néant *		
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE					31/12/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires Services * }		215		214	
			217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242 1 753	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243			244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262	
		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264 1 753	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 (1 753)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294 0	
Produits exceptionnels (IV)					290 1 700	
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310 (54)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314 54	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			322		
	Provisions non déductibles *			324		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248 330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249 251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987 342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989	
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138	
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345				
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350 630
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					352 354 684
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables *.....448		dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2					370 372 684	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.B.C.P.

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 6 946€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -54€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Événements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Un abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune a été réalisé sur l'exercice par les associés pour un montant de 1 700 euros.

Informations relatives au bilan

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Filiales et Participations :

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**



	Capital	Autres Capitaux Propres	Quote part Détenue en %	Valeur Comptable Titres détenus		Prêts et avances consenties	Cautions	Chiffres d'affaires HT	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
Filiales détenues à plus de 50 %										
IMMOBILIERE A.B.C.P.	5 000,00	-628,07	100,00					1 476,30	430,39	
				5000	5000	44				

VALEURS MOBILIÈRES

Valeurs Mobilières de Placement	N	N-1
Valeurs Mobilières de Placement		
Banques	1 898	6 884
Total	1 898	6 884

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	2 000	1,00
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	2 000	1,00

A.B.C.P.

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 604 route de Morgon - 69910 VILLIE MORGON

894 609 684 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

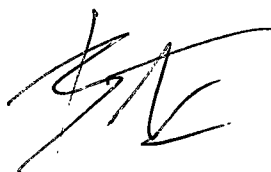
L'Assemblée Générale, sur proposition du Président validée par le Comité Stratégique, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à -53,75 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -53,75 euros

Imputée en totalité au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du second exercice social, il n'y a eu aucune distribution de dividendes au titre du premier exercice clos.

Certifié conforme
Le Président,



*certifié conforme
le président
[Signature]*